La Chapelle Saint-André

Bulletin Municipal

Février 2021

Sommaire

Editorial de Monsieur le Maire	page 3
La municipalité	pages 4 à 9
Evènements de 2020	page 10
Etat-Civil : mariages, naissances, décès, arrivées	page 11
Associations	pages 12 à 14
Commerçants, artisans, entreprises	pages 15 à 16
Galerie de photos	page 17
Budget communal 2020	page 18
Informations pratiques - Les lampadaires - Les nuisances sonores - Les déchets et ordures ménagères - Gestion des animaux errants - Les nids de frelons asiatiques	pages 19 à 23
Les numéros utiles	page 24

Editorial de Monsieur le Maire

Nous n'avons pas vraiment ressenti que l'année 2021 a commencé. Les festivités traditionnelles, les réunions familiales se sont déroulées dans l'inquiétude et les restrictions afin d'éviter une amplification de la pandémie.

Ainsi il n'y aura pas de cérémonie de vœux à la salle des fêtes cette année.

Malgré tout, avec le Conseil Municipal, je vous apporte mes meilleurs vœux et je vous souhaite une bonne année 2021.

Nous espérons pour chacune et chacun d'entre nous sortir de cette période d'incertitude et retrouver notre liberté.

Les décisions du Conseil Municipal, pour 2020, ont porté sur l'achat de l'ancien café « Au Lion d'Or » et la labélisation à l'opération « 1 000 cafés ».

Des travaux importants et nécessaires sur le réseau de chaleur de la chaudière ont été réalisés.

L'amélioration du réseau de voirie communale continue, avec des travaux au Buisson, à Buzy, sur la route entre La Chapelle et Créantay et aux Grands Bois.

J'adresse tous mes encouragements aux bénévoles des associations communales, qui n'ont pas eu la possibilité d'animer le village comme les années précédentes.

Je remercie le personnel communal d'avoir été présent pendant cette période de crise sanitaire et d'avoir assuré la continuité du service public.

Vous pouvez vous adresser à la mairie pour les démarches d'inscription à la vaccination.

Je termine sur une citation de Laurence DEVILLAIRS : « Il y a en nous un espoir qui ne veut pas être déçu, qui nous fait voir plus loin, croire en l'incertain et tabler sur demain. L'espoir a toujours raison ».

La municipalité

Le Conseil Municipal élu le 22 mars 2020 était composé de Mesdames et Messieurs : SIMEON Janny, JALLOIS Mireille, JOUAN Maryse, COLSON Lionel, KOVAC Antoine, PHILIBERT Michèle, SAUTEREAU Nicolas (démissionnaire depuis fin 2020), BOT Daniel, VINCENT Cédric, GOUARD Béatrice, VALLENS Didier

Debout :

Siméon Janny, Bot Daniel, Kovac Antoine, Sautereau Nicolas, Vincent Cédric, Vallens Didier

Assis :

Gouard Béatrice, Jallois Mireille, Colson Lionel, Philibert Michèle, Jouan Maryse

Depuis le 24 mai 2020, date de l'installation officielle du nouveau Conseil, la commune est administrée par le Maire, SIMEON Janny, assisté de trois Adjoints : JALLOIS Mireille, JOUAN Maryse et VALLENS Didier. Elle emploie à son service une secrétaire de Mairie : Madame PERRONNET Sophie; un agent d'entretien : Monsieur BAUDEL Geoffrey, ainsi qu'un agent de propreté et salubrité: Madame BERNARD Patricia.

En 2020, ce nouveau Conseil Municipal s'est réuni 5 fois en formation plénière (avec annonce publique).

Plusieurs commissions ont été ou vont être actualisées :

- Communication (responsable : Didier Vallens) : reprise du site internet de la commune, publication du livret d'accueil 2020, et du bulletin municipal
- Bois et Forêts (Commission à re-constituer) : Pour les affouages, rien de nouveau (comme les 2 dernières années), rien avant la fin de la chasse (fin février) et que les bois (chênes) soient coupés

- Fleurissement, décoration (Maryse Jouan, Michèle Philibert, Mireille Jallois, Lionel Colson) : Dans le cadre de l'opération « **1000 arbres** » initiée par le Conseil départemental de la Nièvre, 20 arbres ont été plantés le 3 décembre 2020 par les agents communaux Geoffrey et Jérémy. Ce sont des arbres fruitiers locaux et certifiés bio composés de 8 pommiers, 4 poiriers, 4 cerisiers et 4 pruniers) . 16 ont étés plantés sur le « parcours du Charbonnier » qui a été débroussaillé et 4 autour de l'étang. Âgés de 2 à 3 ans, les végétaux atteindront leur pleine maturité dans 5 ans environ. Cette opération débutée en 2019 par le conseil départemental de la Nièvre est destinée à la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Des affiches explicatives sur les variétés des arbres seront installées sur des panneaux en bois. Nous invitons les habitants à venir s'y promener et découvrir les arbres (photos Daniel Bot et Michèle Philibert).

Restauration d'une tombe d'un soldat

« Mort pour la France »

HONORONS et SAUVEGARDONS la mémoire des soldats « Morts pour la France »

Retardée par le confinement en raison de la pandémie de Coronavirus, la restauration de la tombe du soldat Stanislas GUILTAT « Mort pour la France » décédé à Cheppy le 22/09/1914 a été rénovée par le Chantier d'Insertion de Varzy, courant décembre 2020.

Cette démarche a pu être accomplie grâce à M. Philippe GUIMIOT. En effet, suite à une invitation par la mairie de La Chapelle Saint-André à la Journée Nationale de la Résistance le 17 juin 2017, il a voulu rendre un hommage à ses camarades résistants du Maquis Péguy abattus le 8 juillet 1944. (voir bulletin municipal de juillet 2017) et a fait un don.

La commune a alors confié à M. Lionel Colson et Mme Michèle Philibert le recensement des tombes des soldats « Morts pour la France » de la guerre 14-18 qui nécessitaient une restauration urgente. Une de ces tombes était particulièrement en très mauvais état, écroulée, abandonnée (voir photos ci-après).

Afin de préserver la mémoire de ce Poilu, il a été décidé de la rénover.

Sur sa tombe, est posée sur le sol une plaque sur laquelle est gravée la médaille militaire ainsi qu'un médaillon où apparaît une photo très effacée. Y est inscrit : « *A mon époux bien-aimé Stanislas GUILTAT mort glorieusement pour la France à Cheppy Meuse, le 22 septembre 1914 à l'âge de 31 ans. Regrets* ».

Ce que dit le registre de son matricule N° 1410 :

Affecté au 4ème RI. Arrivé au Corps le 4 août 2014.

Décédé le 22 septembre 1914 à la suite de blessures de guerre. Avis du Ministre de la Guerre du 21 novembre 1914 : Blessures et action d'éclat.

D. P. du 21 février 1920, Citation : brave soldat sur le front au début de la campagne s'est fait remarquer par sa courageuse attitude au feu dès les premiers combats. Mort glorieusement pour la France le 22 septembre 1914. Médaille militaire.

- Travaux (Commission à re-constituer) : sont néanmoins en projets, la réfection du lavoir et du monument aux morts

  A la demande de l'association « Histoire et Patrimoine Chapellois » qui a constaté la dégradation de la toiture du lavoir (voir ci-dessous), et selon les différents devis présentés au conseil municipal du 14 décembre 2020, celui-ci a décidé cette réfection de toiture. Les travaux devraient commencer courant mars pour une durée d'un mois.

Le CCAS (Comité Communal d'Action Sociale) a organisé fin 2020 la distribution des jouets pour les enfants et des colis pour les plus âgés de nos habitants. On rappellera aussi que la commune a fait manufacturer des masques (enfants et adultes) distribués gratuitement aux habitants.

Registre des personnes vulnérables.

Présentation

Le recensement des personnes âgées, handicapées ou isolées est indispensable pour une intervention efficace et ciblée des services sociaux en cas de déclenchement de tout plan d'urgence.

C'est pourquoi, le Centre Communal d'Action Sociale de La Chapelle Saint-André est chargé de recenser les personnes vulnérables et d'assurer la mise à jour des données collectées. Le registre des personnes vulnérables est un registre nominatif et confidentiel. Il comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence.

Objectif

En cas de canicule notamment, le registre permet au CCAS de contacter quotidiennement les personnes isolées pour s'assurer de leur situation. Il est donc très important que les données les concernant soient actualisées.

Ce registre est également communiqué au Préfet, sur sa demande, à l'occasion du plan d'alerte et d'urgence, dans le cadre de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile.

Modalités d'inscription

L'inscription dans le registre est facultative et nécessite une démarche volontaire.

Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre : personnes âgées, handicapées ou isolées.

Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, service d'aide ou de soins à domicile)

L'inscription sur le registre est opérée à tout moment en complétant le formulaire téléchargeable ou en contactant le CCAS.

Le CCAS réalisera annuellement, une campagne d'information auprès des personnes concernées pour les inviter à s'inscrire sur le registre ou à actualiser les données les concernant si leur inscription est déjà réalisée.

Transport de personnes

Il est par ailleurs rappelé que les personnes souhaitant se faire transporter, notamment pour des rendez-vous médicaux, doivent faire appel à l'Aide à Domicile, à Varzy (coordonnées également disponibles à la Mairie).

Evènements de 2020

Bien entendu, depuis mars 2020 jusqu'au jour de cette publication (janvier 2021), c'est l'épidémie de Covid 19 qui a dominé et rythmé l'ensemble des activités, et qui en a notamment annulé des nombreuses qui étaient traditionnellement prévues : brocante, cérémonies diverses, course cycliste, feux d'artifice, repas, etc … On notera que le Conseil Municipal a fait manufacturer des masques distribués gratuitement aux habitants (enfants et adultes).

Néanmoins, et dans les intervalles laissés entre les deux périodes de confinement, plusieurs manifestations ont pu être organisées :

- Expositions (à la Chapelle de Corbelin) : on en retrouvera les annonces et les photos sur le site de la commune à l'adresse : https://mairie-lachapellesaintandre.fr/expo-chapelle-corbelin
- Loto et repas d'anniversaire et Voyage en Corse (automne 2020) par le Club de l'Amitié

(Voir aussi pages 11 et 12)

Etat-Civil, population de la commune

MARIAGE :

- Madame et Monsieur THEUILLON Jérôme, le 04/07/2020

DECES :

- Madame ROUBEAU Jacqueline Madeleine décédée le 10/11/2020 à Bellerive sur Allier (Allier)
- Mme BEDEAU épouse SZTEJNBERG Muriel, Marie-Claude décédée le 16/09/2020 à La Chapelle-Saint-André
- Mme HUELIN June, Mary décédée le 28/07/2020 à Clamecy (Nièvre)
- M. DABET François, décédé le 07/07/2020 à Clamecy (Nièvre)
- M. KEIRSSE Georges, André, René, Firmin décédé le 02/07/2020 à Nevers (Nièvre)
- M. YAGULE Agop décédé le 16/06/2020 à Clamecy (Nièvre)
- Mme LE BOISSELIER Josiane Joëlle décédée le 04/06/2020 à La Chapelle-Saint-André
- M. BOULNOT Christophe, Michel, Jean-Marc décédé le 16/05/2020 à La Chapelle-Saint-André
- Mme GULLEMIN Camélia décédée le 29/03/2020 à Yzeure (Allier)
- Mme BOULé Germaine décédée le 24/03/2020 à Etang sur Arroux (Saône-et-Loire)
- M. DELIN Jean-Paul, Lucien décédé le 18/03/2020 à Vannes (Morbihan)
- Mme LEON Charlotte Paulette décédée le 13/02/2020 à Luçon (Vendée)
- Madame THUAULT née BERTOLI Marie décédée le 16/12/2020 à Clamecy

NAISSANCES :

- Pierre, Henri LECIS ALVAREZ de sexe masculin, né le 02/07/2020 à 7h17 à Auxerre, fils de Romain, Pierre, Daniel LECIS et de Manuela, Elise Amandine ALVAREZ
- Isaac, Roberto, LECIS ALVAREZ de sexe masculin, né le 02/07/2020 à 7h31 à Auxerre, fils de Romain, Pierre, Daniel LECIS et de Manuela, Elise Amandine ALVAREZ
- Erwan, Didier, Christophe BITEAU de sexe masculin, né le 7 mai 2020 à Nevers, fils de Nicolas et Coralie BITEAU
- Anélija DELECOURT de sexe Féminin, née le 20/01/2020 à Auxerre, fille de Vincent, Jean, Sylvain DELECOURT et de Mirnesa DEDIC

ARRIVEE :

- M. HAKEL Halkawt, au Mez, fin 2020

POPULATION DE LA COMMUNE

A fin décembre 2020, la commune comptait 302 habitants

ASSOCIATIONS
(pour l'animation culturelle, sportive et de loisir)

AC.P.A.58 (ACcompagnement de la Personne Addictée et de son Entourage – Nièvre)
Mme MUNOS Joelle Tél : 06 44 81 36 98 Mail : acpa.58@gmail.com - http://acpa58.e-monsite.com

En ces temps historiquement difficiles et troublés, il nous a semblé important de sélectionner deux sorties ludo-festives sur les quatre qui se sont déroulées en 2020 : l'anniversaire de notre doyenne Ginette (80 ans), et la Journée du Patrimoine.

A rappeler que l'anniversaire est aujourd'hui tellement en vogue qu'on en oublie d'une part qu'il s'agit d'une mode récente et d'autre part que les dates anniversaires ne sont pas sans effets psychiques. Or pour Ginette, il était important de pouvoir le fêter, primordial de se retrouver avec des amis pour, dixit, passer un cap.

Quant à la Journée du Patrimoine, la visite de Nevers fut privilégiée. L'épidémie de Covid-19 présentait en effet des contraintes pour les propréiétaires publics ou privés qui, chaque année, accueillent les visiteurs à l'occasion de cette manifestation culturelle. Malgré ce contexte, le Ministère de la Culture a fait le choix de maintenir ces Journées, De ce fait, l'AC.P.A.58 a organisé cette journée pour assurer la continuité de ce qui est désormais devenu une tradition, mais aussi pour donner une occasion de bonheur, celui de se retrouver autour du Patrimoine, qui participe de ce qui nous rassemble et qui est aussi constitutif de notre identité.

Bien sûr nous n'avons pas pu nous retrouver pour les groupes d'expression, que ce soit les groupes femmes ou les groupes mixtes, mais sachez que nous serons toujours là pour vous soutenir, vous écouter, vous accompagner … Surtout essayons de ne rien lâcher, continuer d'avancer, se renouveler, montyer une à une les marches même si elles nous paraissent de plus en plus hautes. Pas de panique ! Surtout pas. Nous sommes là ! Coûte que coûte.

Le Club de l'Amitié : Mr DOS SANTOS Joël (03.86.39.80.45)

Prévisions 2021, au cas où la situation sanitaire s'améliore et nous permette de nous réunir :

Dates prévues (pour réservation de la salle des fêtes) :

- Samedi 29 MAI 2021 : Repas dansant
- Samedi 25 SEPTEMBRE 2021 : Repas dansant
- Dimanche 17 Octobre 2021 : LOTO
- Samedi 20 NOVEMBRE 2021 : Repas dansant
- Mardi 7 Décembre 2021 : Assemblée générale (petite salle de convivialité)

La Truite Chapelloise : Mr TACHON Jean-Pierre
https://www.la-truite-chapelloise.fr/index_.html

Tarifs des cartes :

Rivière : 35€ à l'année / Etang : 35€ à l'année, 5€ la journée / Etang et Rivière : 55€ à l'année / Week-end : 20€

Vente de la carte étang annuelle et à la journée à la Mairie de la Chapelle Saint-André et à l'épicerie (rue de la mairie) aux jours et heures d'ouverture.

Cartes annuelles pour la rivière en vente exclusivement lors de l'assemblée générale.

A noter que l'AG pourrait se fera par courrier si les nécessités sanitaires nous y obligent.

Alevinage de 200 kg de gardon et 100 kg de tanches dans l'étang et 10 kg de chaque ont été mis dans la mare des Grands Bois.

L'Avenir de la Jeunesse Chapelloise / Bibliothèque : Mr DENEAUX Alain (06 37 42 12 03)

Depuis septembre 2020 : le mercredi de 15h30 à 17h30

Le Comité des Fêtes : Mme FAILLE Francine (03.86.29.19.10)

Le Club de Pétanque : Mr ANDZULEWICZ Romain (03.86.29.14.20)

L'Amicale des Chasseurs : Mr THEFO Jean-Pierre

Histoire et Patrimoine Chapellois : Mme PHILIBERT Michèle

https://www.histoire-patrimoine-chapellois.fr (NB : Le site est en réactualisation)

Buts : Sauvegarder le patrimoine de la commune de la Chapelle Saint-André (le patrimoine s'entendant au sens du patrimoine matériel et immatériel, mobilier et immobilier) ; recueillir des fonds afin de pouvoir sauvegarder le dit patrimoine ; dans le cadre du patrimoine immatériel, reconstituer l'histoire de la commune en l'inscrivant dans l'histoire générale du pays ; se donner les moyens de rassembler les éléments et documents de nature à constituer un fonds documentaire destiné à retracer l'histoire de la commune.

La Chapelle Triathlon : Mr SIMEON Rémy (https://www.montriathlon.fr/la-chapelle_c377)

Buts : Faciliter la pratique du triathlon et notamment le Xterra (pratique nature du triathlon).

Buzy d'Anes Martin : Mr MARTIN Didier (https://www.anes-martin.fr/)

Buts : Promouvoir la découverte de l'âne et des activités asines en parallèle avec des personnes à mobilité réduite ; des activités publiques seront proposées : randonnées à pieds, avec ânes bâtés pour une demi-journée ou plus ; une calèche équipée « TPMR »[1] fera l'objet de promenades encadrées d'une personne compétente à pied ; celles-ci s'effectueront autour de la vallée du Sauzay et la découverte de ses nombreux lavoirs ; des ateliers pédagogiques autour de l'âne pour les écoles, maisons de retraite, comités d'entreprise, etc. ; par souci d'environnement, l'association projette la mise en place de différentes actions comme le nettoyage de sites ou encore la location d'ânes pour le pâturage des prairies.

[1] Transport de Personnes à Mobilité Réduite

Commerçants, Artisans

- EPICERIE BAR « CHEZ CELINE » Mme LEMAITRE Céline : dépôt de pain, Journal du Centre sur commande, produits locaux (terrine de Donzy, vergers de Bonny, miel de Mestreau), produits traités, pâtisserie, viennoiserie, bar, petite restauration sur place ou à emporter, cartes postales (03.86.27.17.59). Fermeture le mercredi.

- BROCANTE : Mr et Mme FAILLE (meubles, vaisselle…), route de Menou : 03.86.29.19.10
- BROCANTE : Estelle FAILLE :

- POTERIE : Mme DUREY Véronique : 03.86.29.98.77
  On trouvera sur le site de internet de la Chapelle plus d'information sur son travail
- PEINTRE MURALISTE : Mme BOITEL Elodie : 06.12.74.70.46
  On trouvera ci-dessous une de ses réalisations au sein de notre commune (poste de transformation électrique de Créantay):

- ARTISTE-PEINTRE DECORATEUR : M. VIALATTE Bruno : 06.88.78.55.67
  Courriel : brunovialatte8@gmail.com
- LA TOURNERIE - ATELIER DE CREATION EN BOIS : M. EPALLE Jérémy Artisan tourneur sur bois - Courriel : la-tournerie@outlook.fr Internet : www.atelierdelatournerie.com

Les nouvelles entreprises installées sur la commune

- M. BABUT Alexis : travaux de petits bricolages, dépannages informatiques Siège social au Château des Grands-Bois 58210 LA CHAPELLE-SAINT-ANDRE
- M. AZADHARF Aindiché - Maison BOTEH : transformation fruits et légumes (confitures...) Siège social 25, Rue des 2 Ponts 58210 LA CHAPELLE-SAINT-ANDRE – 06 68 28 10 44
- M BARRE Adrien : travaux maçonnerie traditionnelle et divers travaux Siège social 17 Rue des 2 Ponts 58210 LA CHAPELLE-SAINT-ANDRE - 06 02 71 48 24

Textes et galerie de photos libres

- **Photos : auteur Daniel Bot** (extraits ; voir la totalité sur le site de la commune)

Budget 2020 de la commune

(réalisé)

FONCTIONNEMENT

Dépenses		
Chapitre	Objet	Montant
011	Charges à caractère Général	138 075,29 €
012	Charges de personnel	75 893,23 €
14	Atténuation de produit	58 117,00 €
65	Autres charges de gestion courante	60 317,36 €
66	Charges financières	10 673,53 €
Total		**343 076,41 €**

Recettes		
Chapitre	Objet	Montant
70	Produits des services du domaine et ventes	57 327,07 €
73	Impôts et taxes	212 526,00 €
74	Dotations et participations	140 460,33 €
75	Autres produits de gestion courante	23 937,77 €
Total		**434 251,17 €**

INVESTISSEMENT

Dépenses		
Opération	Objet	Montant
1459	Rénovation logements Ecole	9 264,40 €
154	Achat parcelle boisée	500,00 €
156	Achat bâtiment « Au Lion d'Or »	50 000,00 €
158	Travaux réhabilitation « Au Lion d'Or »	12 792,72 €
160	Travaux Voirie 2019	3 128,48 €
162	Travaux Forestiers 2020	2 030,55 €
OPFI	Opérations Financières	28 530,59 €
Total		**106 246,74 €**

Recettes		
Opération	Objet	Montant
156	Subvention bâtiment « Au Lion d'Or »	29 646,35 €
OPFI	Opérations Financières	97 678,25 €
Total		**127 324,60 €**

Informations pratiques

Lampadaires

Si vous constatez une panne ou un dysfonctionnement d'un lampadaire, vous devez contacter la mairie en vous munissant du numéro du lampadaire (N° à 5 chiffres comme sur la photo) afin d'améliorer la rapidité du service.

Nuisances sonores, troubles de voisinage

- **Les travaux de bricolage et de jardinage bruyants ne sont autorisés que :**
  - de 8h30 à 12h et de 14h00 à 19h00 les jours ouvrables,
  - de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 les samedis
  - et de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

- **La musique (instruments, installations de sonorisation diverses) doit avoir une intensité et une durée respectant le repos du voisinage**

En cas d'excès signalé à la mairie, et après vérification, un courrier sera adressé au(x) contrevenant(s).

Gestion des chats et chiens errants

Ce que dit la loi (article L211-23 du Code rural) :

"Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres."

"Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié, trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui."

Il est rappelé que les chiens doivent rester sous la surveillance de leur maître conformément à l'arrêté municipal toujours en vigueur (du 27/05/2011)

La violation de cet arrêté est sanctionnée par une contravention de première classe dont le montant s'élève à 38 € au maximum en vertu de l'article R. 610-5 du Code pénal.

Le contrevenant peut également encourir une contravention de deuxième classe, d'un montant maximum de 150 €, s'il tombe sous le coup de l'article R. 622-2 du Code pénal qui réprime le fait de laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes.

Que faire si je trouve un chat errant ou un chien errant ?

Vérifier que l'animal soit tatoué ou pucé. Pour rappel : L'identification est obligatoire depuis le 1er janvier 2012 : article L212-10 du Code rural

La Mairie de LA CHAPELLE ST ANDRE ne dispose pas de service compétent en matière de capture et de prise en charge des animaux errants ou en état de divagation, mais peut faire intervenir le cas échéant la fourrière suivante :

REFUGE DE THIERNAY - lieu dit Thiernay, 58160 La Fermeté - 03 86 58 41 44
Ouvert Du LUNDI au SAMEDI 13 h 00 – 17 h 00 (Heures d'hiver).
OUVERT POUR CAUSE DE CORONAVIRUS SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT
Fermé le dimanche et jours fériés, et fermé aux visiteurs les matins

Les nids de frelons asiatiques

\ Nids de frelons asiatiques : pas de danger /

Avec l'automne, la chute des feuilles laisse apparaître au grand jour des nids de frelons asiatiques. Sachez qu'en cette période de l'année, ces nids sont inoffensifs.

Dès les premiers gels sérieux, les nids seront désertés et la colonie périra. Ces nids ne seront jamais ré-habités. Il devient donc inutile de les détruire. Les derniers individus constitueront un encas pour les oiseaux. Les intempéries s'occuperont des restes du nid.

Les frelons asiatiques ne retourneront jamais dans leur ancien nid. Ils en construisent un nouveau à chaque retour de printemps.

PS : Suite à diverses interrogations de riverains, la municipalité a sollicité un professionnel pour connaître la dangerosité des nids de frelons restants. Celui-ci nous a communiqué les informations ci-dessus.

LES DECHETS ET ORDURES MENAGERES

Voir ci-dessous les calendriers détaillés par communes et hameaux pour 2021 de ces collectes, également disponibles en mairie et sur le site internet de la commune.

Calendrier de collecte 2021

Corvol-l'Orgueilleux, La-Chapelle-saint-André et Menou

Collecte de vos ordures ménagères et vos bio-déchets : les mardis des semaines paires

Janvier	12	26	
Février	9	23	
Mars	9	23	
Avril	7	20	
Mai	4	18	
Juin	1	15	29
Juillet	13	27	
Août	10	24	
Septembre	7	21	
Octobre	5	19	
Novembre	3	16	30
Décembre	14	28	

Collecte de vos emballages et de vos biodéchets : les mardis des semaines impaires

Janvier	5	19	
Février	2	16	
Mars	2	16	30
Avril	13	27	
Mai	11	25	
Juin	8	22	
Juillet	6	20	
Août	3	17	31
Septembre	14	28	
Octobre	12	26	
Novembre	9	23	
Décembre	7	21	

Les bons reflexes

1. Je remplis mon sac au maximum : je limite l'utilisation du plastique.
2. Je dépose mon sac/bac à partir de 19h, la veille au soir. En cas jours fériés, la collecte est réalisée le lendemain.
3. J'utilise un bio-seau ou un bac 120 litres pour les bio-déchets. Ils sont disponibles en déchetterie.
4. Je récupère ma dotation de sacs et mon guide de tri lors de la distribution annuelle dans ma commune.

Information utile

Trop de sacs poubelle se retrouvent dans nos rues en dehors des jours de collecte. Tout sac, non déposé dans les règles, vous expose à une amende qui peut aller jusqu'à 1 500 € en fonction de l'infraction commise. Merci de respecter le travail des agents et le bien-être de chacun !

Nos déchetteries vous accueillent aux jours et horaires suivants :

Déchetterie	Adresse	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Clamecy	allée Rolland Garros	9h-12h/14h-17h	9h-12h/14h-17h	9h-12h/14h-17h	9h-12h/14h-17h	9h-12h/14h-17h	9h-12h/14h-17h
Coulanges/Yonne	RN151 direction Clamecy	Fermé	14h-16h30	Fermé	14h-16h30	Fermé	14h-16h30
Varzy	RN151 direction Clamecy	Fermé	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h

Une question ? Contactez-nous :
Tél : 03 86 27 92 23 - dechets@cchnvy.fr - Facebook : CCHNVY
Accueil de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, allée Rolland Garros à Clamecy

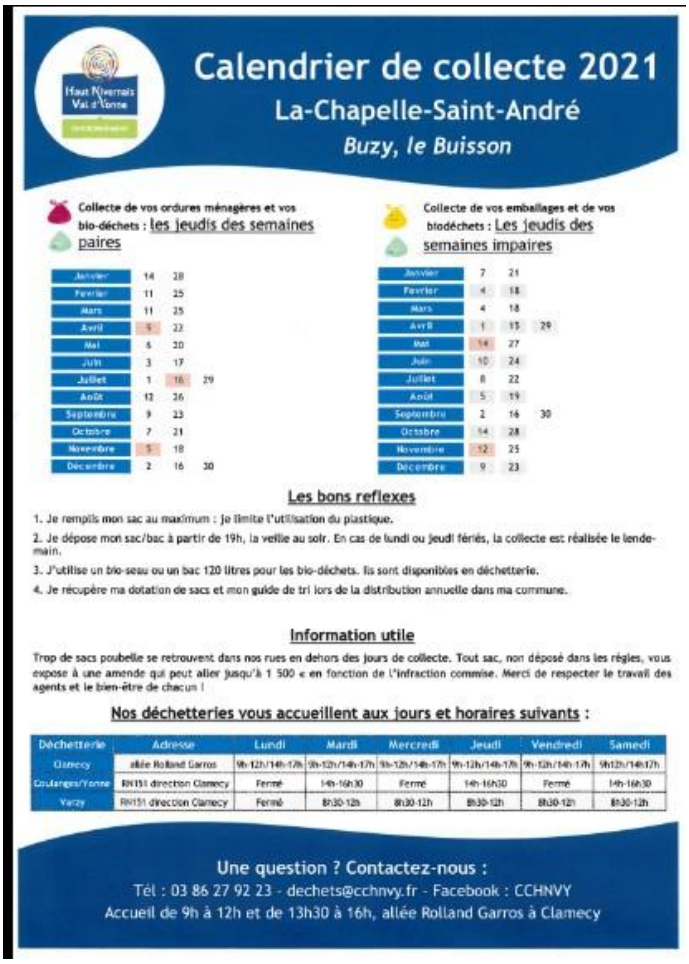

Calendrier de collecte 2021

La-Chapelle-Saint-André

Buzy, le Buisson

Collecte de vos ordures ménagères et vos bio-déchets : les jeudis des semaines paires

Janvier	14	28	
Février	11	25	
Mars	11	25	
Avril	8	22	
Mai	6	20	
Juin	3	17	
Juillet	1	15	29
Août	12	26	
Septembre	9	23	
Octobre	7	21	
Novembre	5	18	
Décembre	2	16	30

Collecte de vos emballages et de vos biodéchets : Les jeudis des semaines impaires

Janvier	7	21	
Février	4	18	
Mars	4	18	
Avril	1	15	29
Mai	14	27	
Juin	10	24	
Juillet	8	22	
Août	5	19	
Septembre	2	16	30
Octobre	14	28	
Novembre	12	25	
Décembre	9	23	

Les bons reflexes

1. Je remplis mon sac au maximum : je limite l'utilisation du plastique.
2. Je dépose mon sac/bac à partir de 19h, la veille au soir. En cas de lundi ou jeudi fériés, la collecte est réalisée le lendemain.
3. J'utilise un bio-seau ou un bac 120 litres pour les bio-déchets. Ils sont disponibles en déchetterie.
4. Je récupère ma dotation de sacs et mon guide de tri lors de la distribution annuelle dans ma commune.

Information utile

Trop de sacs poubelle se retrouvent dans nos rues en dehors des jours de collecte. Tout sac, non déposé dans les règles, vous expose à une amende qui peut aller jusqu'à 1 500 € en fonction de l'infraction commise. Merci de respecter le travail des agents et le bien-être de chacun !

Nos déchetteries vous accueillent aux jours et horaires suivants :

Déchetterie	Adresse	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Clamecy	allée Rolland Garros	9h-12h/14h-17h	9h-12h/14h-17h	9h-12h/14h-17h	9h-12h/14h-17h	9h-12h/14h-17h	9h12h/14h17h
Coulanges/Yonne	RN151 direction Clamecy	Fermé	14h-16h30	Fermé	14h-16h30	Fermé	14h-16h30
Varzy	RN151 direction Clamecy	Fermé	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h

Une question ? Contactez-nous :
Tél : 03 86 27 92 23 - dechets@cchnvy.fr - Facebook : CCHNVY
Accueil de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, allée Rolland Garros à Clamecy

Consignes de tri
Je dépose dans le point d'apport volontaire de mon choix uniquement :
Journaux et magzines, publicités et prospectus, impressions et courriers, annuaires et catalogues...
Je dépose dans mon sac jaune uniquement :
Bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires et cartonnettes
Les emballages doivent être vides et non emboîtés. Il est inutile de les laver.
Je dépose dans mon bac bio uniquement :
Restes de nourriture, épluchures, les coquilles, marc de café. Attention, les sacs utilisés doivent avoir le logo :
Je dépose dans mon sac rose :
Tél : 03 86 27 92 23
Mail : dechets@cchnvy.fr
Accueil de 9h à 12h et de 13h30 à 16h allée Rolland Garros à Clamecy

NUMEROS UTILES

Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne	Voir plaquette détaillée sur le site de la commune	-
Service d'Assainissement (Varzy)		03.86.29.73.01
S.I.A.E.P de la Bourgogne Nivernais(Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable)		09.75.83.23.69
S.I.E.E.E.N(Syndicat Intercommunal d'Energies d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre)		03.86.59.76.90
Service développement durable	Clamecy	03.86.26.72.44
Office de Tourisme	Clamecy	03.86.27.02.51
Office de Tourisme	Varzy	03.86.26.03.51
Centre des finances publiques, Trésor public	Clamecy	03.86.27.54.60
Préfecture de la Nièvre	Nevers	03.86.60.70.80
Sous-préfecture	Clamecy	03.86.60.71.71
Ambulance et Taxi Boussuge	Clamecy	03.86.24.42.43
Ambulance Jacson	Clamecy	03.86.24.47.48
Ambulances Martin	Clamecy	03.86.24.97.23
	Varzy	03.86.29.42.99
	Billy-sur-Oisy	03.86.24.97.23
Taxis	CarDriver - Romaric Vigoureux (Armes)	06 73 60 53 99
	Pascal Martin (Billy-sur-Oisy)	03 86 24 97 23
	Véronique Jacson (Clamecy)	03 86 24 47 48
	Patrice Martin (Clamecy)	03 86 27 28 70
	Mathieu (Corvol l'Orgueilleux)	03 86 29 97 21
	Transport de la Route Buissonnière (Dornecy)	03 86 24 86 05
	d'Entrains (Entrains-sur-Nohain)	03 86 29 25 43
	Nadine Toffoli (Menou)	06 72 02 14 29
	Serge Taxi Surgycois (Surgy)	03 86 27 13 00
	Houssard (Varzy)	03 86 29 47 54
Pompiers	National	18
Samu	National	15
Gendarmerie	Nationale	17
	Clamecy	03.86.27.02.34
	Varzy	03.86.29.40.17
	Coulanges-sur-Yonne	03.86.81.71.40
Gare SNCF		3635
Auto-école	Stop Drive (Clamecy)	03.86.27.03.01
	La Coccinelle (Varzy)	06.01.15.10.53
	Clamecy conduite (Clamecy/Entrains-sur-Nohain)	03.86.26.98.48